



## **Demande de dérogation mineure**

### **Avis public de consultation**

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Étchemin, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Étchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2024-163:

**Nature et effets :** Cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement d'une résidence avec une implantation de 3,81 mètres de marge avant alors que la norme, à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006, demande de respecter une marge de 6 mètres.

**Identification du site concerné :** Sur le lot numéro 4 341 623, situé au 119, chemin des Avalanches, zone 74-REC, à Lac-Étchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 19 h.

Donné à Lac-Étchemin, le 18<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

**Le directeur général/greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Étchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Étchemin, le 18<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

**Le directeur général/greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**